

Le Raid des Chaussées, édition 2014



Comme à l'habitude le Raid des Chaussées s'est terminé le 28 septembre au Château de Tiffauges. Un grand bravo aux vainqueurs mais aussi à tous les participants de cette épreuve difficile dont c'était la 21^e édition.

Bouge ton bocage



L'été s'est terminé en apothéose avec « **Bouge ton Bocage** » qui a fait le plein de la place de l'Église le 31 août, avec les acrobates de **Trois fois rien** et la fanfare **À la gueule du ch'val**.



Bientôt à Tiffauges

8/9 novembre 2014 : **Le Pied à l'étrier** ouvrira ses portes le samedi 8 et le dimanche 9 novembre 2014 de 10 à 12 h et de 14 à 18 h, à l'usine Colette de Retz.

Vous y trouverez des cadeaux de Noël (jouets et sujets en bois).

23 Novembre 2014 : **animation enfance et famille : À LA DÉCOUVERTE DE TA FAMILLE**

Salle polyvalente de Tiffauges : dimanche 23 novembre 2014 entre 14 et 18 heures, grand jeu : À LA DÉCOUVERTE DE TA FAMILLE

28 Novembre 2014 : **animation enfance et famille : matinée d'éveil périscolaire** (Château des Loisirs)

Le vendredi 28 novembre 2014 de 9h30 à 11h00 une matinée d'éveil aura lieu au Château des Loisirs à Tiffauges.

Contactez Gwenola Magarelli ou Magali Josse.

4 sièges vacants au Conseil Municipal

Après les démissions successives de tous les membres de la liste « Tiffauges Ensemble », le Conseil ne comprend plus que 15 membres.

Je suis surpris de cette décision et ne comprends pas les raisons invoquées dans le courrier que nous avons reçu.

J'imaginai que nous aurions à composer ensemble en tenant compte des idées de chacun, mais l'évolution des comportements en a décidé autrement.

Nous restons à l'écoute de tous les Teiphaliens pour continuer à gérer au mieux la commune, dans le respect des règles démocratiques imposées par le fonctionnement des institutions, comme nous l'avons fait depuis le début.

Michel Blanchet.

Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – octobre 2014

L'agence postale communale est ouverte...



Depuis le 1^{er} octobre, c'est Sylvie Chassany qui vous accueille tous les matins à l'agence postale communale de Tiffauges.

La Poste ne désirant plus assurer la gestion d'un bureau de Poste traditionnel, un service communal est maintenant assuré. Et en attendant le déménagement vers la nouvelle mairie, c'est toujours au 4, rue du Puy-Pelé que Sylvie vous attend.

Afin d'offrir un meilleur service aux usagers, les horaires d'ouvertures sont légèrement plus étendus :
- **les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h30**
- **le mercredi de 15h00 à 18h00.**

L'agence postale rejoindra ultérieurement la future mairie lorsque celle-ci sera mise en service. Quant au distributeur de billets, il restera au même endroit.

Urbanisme : quelques nouveautés

SCoT et PLU

Le Pays du Bocage Vendéen est en train d'élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui s'appliquera dans les cantons de Mortagne-sur-Sèvre, Montaigu, Rocheservière, Saint-Fulgent, Pouzauges, Chantonay, Les Essarts et Les Herbiers. Il a pour but d'établir à l'échelle de ce secteur une compatibilité avec la loi ALUR et une stratégie commune en termes d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement, d'environnement etc.

L'établissement de règles communes à l'échelle d'un territoire aussi vaste peut paraître lointain, mais ce sont des règles qui régiront dans l'avenir le développement des communes concernées. Lorsque Tiffauges remplacera son Plan d'occupation des sols (POS) par un Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU ou PLUI) cela devra se faire en conformité avec le SCOT, notamment en termes de réutilisation du bâti existant ou de limitation de l'utilisation du sol (parcelles des lotissements plus petites).

Permis de construire et déclaration préalable

À partir de 2015, les permis de construire et les déclarations préalables qui étaient instruits par la DDTM le seront par un service en cours de création à la Communauté de Communes. Nous rappelons que la **déclaration préalable est obligatoire** pour le ravalement des façades, le changement d'ouvertures, la réfection des toitures, les clôtures etc., tous travaux pour lesquels un permis de construire n'est pas requis.

Le respect de ces règles permettra au bourg ancien de conserver son atout patrimonial et aux quartiers récents de se doter d'une esthétique cohérente.

Ville de Tiffauges

Mairie : 4, rue du Puy-Pelé – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31
Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr
Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h, mardi de 16 H à 18 h et jeudi de 16 à 17 h.
Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Conseil municipal du 18 septembre 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr
(onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. Blanchet, Maire, M. Brochu, Mme Brémond, Mmes et MM Poupelin, Giraudet, Guillet, Provost, Arnou, Josse, Tropée, Rouzière, Michineau, Poilane,
Absents excusés : MM Gourdon, Greff, Pavageau (M. Gourdon étant en déplacement pour la commune)
Absents : Mme Landreau, MM Chiron, Richard

Procurations : M. Gourdon à M. Blanchet, M. Greff à M. Michineau, M. Pavageau à M. Brochu
Secrétaire de séance : M. Rouzière

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Renonciation au droit de préemption pour deux parcelles
- Devis validé : fourniture et pose de meubles de cuisine à la périscolaire (ANANTA) : 2758 € TTC

3- SyDEV : convention de groupement d'achat d'électricité

À compter du 1er janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »), les collectivités devront dès lors souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique. Le SyDEV propose dans ce cadre de constituer un groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

4- Réhabilitation du presbytère en mairie : avenant au lot n° 1

Par 15 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve l'avenant suivant pour le marché conclu avec l'entreprise Migout (terrassement et gros-œuvre) : construction du parvis sud (+ 11 450,16 € H.T.), suppression de la maçonnerie du kiosque du jardin nord (- 1 356,50 € H.T.) et reprise de l'entrait (- 3 954,25 € H.T.) soit au total + 6139,41 € H.T.

5- Modification simplifiée du Plan d'occupation des sols

Afin de permettre la construction du nouveau bâtiment des pompiers, une modification du règlement de la zone NA du P.O.S. est nécessaire. Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du mardi 7 octobre 2014 au mardi 4 novembre 2014 inclus, aux heures et ouverture de la mairie soit du lundi au samedi de 9h00 à 12h00, le mardi après-midi de 16h00 à 18h00, le jeudi après-midi de 16h00 à 17h00. Un cahier d'observations sera à disposition.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de concertation définies ci-dessus pour la procédure de révision simplifiée 1.7 du P.O.S.

6- Tarifs de la salle polyvalente pour 2016 - rectification

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 juin dernier, les tarifs 2016 de la salle polyvalente ont été approuvés. Cependant une erreur a été faite dans le montant de la caution demandée car celle-ci était de 1 200 € et il a été noté 1 000 € pour 2016.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier la délibération du 20 juin 2014 et de porter la caution à 1200 € au lieu de 1000 €.

7 - Divers

* **Sol de la salle polyvalente** : il faut envisager le remplacement des dalles vinyle dont l'état s'est beaucoup dégradé ces derniers temps.

* **Projet UNESCO « Les marches de Bretagne »** : le projet ne pourra être envisageable qu'avec certaines villes car certaines telles que Tiffauges ne remplissent pas les critères. Un projet de parcours touristique est cependant à l'étude, la prochaine réunion est fixée le 7 octobre à Vitré (35).

* **Marché de réhabilitation du presbytère en Mairie** : Monsieur le Préfet nous a adressé un courrier le 3 septembre pour signaler que des irrégularités étaient constatées dans l'attribution des marchés publics intervenue fin 2013, pour deux lots : deux entreprises ont été sélectionnées en contradiction avec le règlement de consultation. Il en résulte que les travaux concernant les deux lots en question (plomberie et carrelage) sont interrompus dans l'attente d'une décision de la Préfecture. Cela pourrait éventuellement retarder la mise en service de la nouvelle Mairie.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50 ou 20.60)
mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr



Le campaniste Lussault à la reconquête de l'Ouest

Vincent Laumailé qui dirige le groupe Uandri, a racheté l'entreprise Lussault il y a un an. Il a mis à profit cette première année pour travailler sur les grandes dynamiques internes et externes de l'entreprise tephaliennaise. Trois axes majeurs, la communication, l'organisation et les moyens ont ainsi évolué vers une harmonisation avec l'autre entreprise du groupe, la société Laumailé, 1er campaniste du sud-ouest basé à Tarbes.

La qualité au service de la précision. Traditionnellement campaniste et usineur de mécanique, le groupe Uandri, grâce à son expérience et son savoir-faire, entend redonner à la société Lussault sa notoriété, en particulier en Vendée. Il suffit d'observer les clochers du département pour constater que "Lussault" à marqué son histoire. De plus l'activité de fabrication d'outillage à bois, développée depuis 1970, a placé l'entreprise au premier rang de l'outillage spécifique pour les machines à bois. Elle exporte sur tous les continents.

Des emplois et des investissements. Ces derniers mois ont vu la création de 2 emplois à Tiffauges et 4 à 5 nouveaux postes sont prévus au département campanaire pour les deux prochaines années. Des aménagements dans les ateliers et une extension ont été réalisés, ainsi que l'acquisition de deux centres d'usinage à commande numérique (dont un 4 axe), permettent la maîtrise d'œuvre complète de produit.

Des projets à Tiffauges.



Le jeune chef d'entreprise, Vincent Laumailé, présent à Tiffauges une semaine sur deux, ne manque pas de projets : « Je souhaite stabiliser le département usinage de précision et reconquérir la notoriété en Vendée pour le métier de campaniste. Je désire renforcer les liens entre la ville de Tiffauges et la société Lussault qui ont une identité commune. »

Il reconnaît aussi que cette opération d'acquisition-fusion est un exercice délicat, mais : « J'ai d'abord cherché à comprendre les différences et la culture locale, ce qui m'a permis d'éviter bien des obstacles. »

L'entreprise était présente au salon de la sous-traitance à Nantes en mars et au salon international du bois à Milan en juin. En juillet dernier, elle a obtenu de label Qualifoudre.

Conseil municipal du 23 octobre 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr (onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. Blanchet, Maire, M. Brochu, Mme Brémond, Mmes et MM Gourdon, Giraudet, Pavageau, Provost, Arnou, Josse, Rouzière, Greff, Michineau

Absents excusés : Mmes Guillet, Poupelin, Tropée

Procurations : Mme Guillet à M. Brochu, Mme Poupelin à Mme Brémond, Mme Tropée à Mme Josse

Secrétaire de séance : M. Brochu

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Démissions

Suite à la démission des 4 Conseillers issus de la liste « Tiffauges ensemble », les huit personnes suivantes ont également démissionné par courrier recommandé reçu en Mairie. Le Conseil Municipal devra donc fonctionner désormais avec un effectif de 15 Conseillers.

2- Réhabilitation du presbytère en mairie *

- Sols souples : l'étage sera entièrement recouvert d'un revêtement de sol souple (« lino ») alors qu'un parquet était prévu. Le Conseil Municipal approuve un avenant ajouté au marché initial attribué à l'entreprise Calandreau pour le revêtement de sol souple, pour un montant de + 2676,82 € HT soit + 3092,18 € TTC. Un autre avenant (négatif) sera ultérieurement présenté par l'entreprise en charge de la pose des parquets.

- Aménagements extérieurs : certains travaux sont ajoutés (débroussaillage, muret, grille, portail, enduit, portillon etc.) et d'autres sont supprimés (mur, fascines en bois, bancs, corbeilles, plantation d'un cèdre du Liban etc.) Le Conseil Municipal approuve cet avenant avec l'entreprise Cajev, permettant de faire une économie sur ce lot d'un montant de 13 131,60 € soit 15 758,28 € TTC.

- Électricité : quelques travaux supplémentaires sont nécessaires, le Conseil Municipal approuve un avenant avec l'entreprise Ouvrard pour un montant de +228,53 € HT soit +274,24 € TTC.

3- Location de la salle des sports

Une demande a été faite pour l'organisation d'une manifestation à but lucratif dans la salle des sports. Il n'existe aucun tarif de location pour cette salle à ce jour. Il serait également nécessaire de mettre en place un règlement (protection du sol etc.), une réflexion plus approfondie est nécessaire et la décision est reportée à une date ultérieure, MM. Greff et Provost vont suivre ce dossier.

4- Tarif de location du podium

Une demande de location a été faite concernant le podium qui a été acheté par la commune cet été. Après discussions, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

- 80 € pour les associations teiphaliennes et pour les Teiphaliens

- 150 € pour les autres utilisateurs

Une caution de 300 € sera demandée à chaque utilisation

5- Lotissement « Les Érondes 4 »

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal avait confié à Vendée Expansion la réalisation du lotissement d'habitation « Les Erondes 2 », sur la commune de Tiffauges, dans le cadre d'une concession d'aménagement, comprenant un total de 32 lots individuels.

Aujourd'hui Vendée Expansion engage l'aménagement d'une deuxième tranche comportant 11 lots, pour lesquels l'arrêté de permis d'aménager a été délivré le 13 mai 2014, et dénommé « ZH les Erondes 4 ». Selon les termes du traité de concession, le Conseil Municipal approuve la cession à Vendée Expansion des parcelles A380p et A967p, d'une surface totale de 7320 m², pour une somme totale de 31 842,00 € TTC.

6- Représentant de Tiffauges auprès de la Commission locale d'évaluation des charges

Par délibération en date du 10 septembre 2014, le Conseil de Communauté de Communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre a décidé de créer une Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) lorsqu'il y a transfert de compétences entre les Communes membres et la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Michel Blanchet pour représenter Tiffauges à la CLECT.

* : M. le Préfet a autorisé la reprise des travaux malgré les irrégularités constatées lors de la passation des marchés en 2013.

Conseil municipal du 23 octobre 2014 (suite)

7- Conventions avec La Poste

- Une convention est passée avec La Poste pour l'Agence Postale Communale, pour une durée de trois ans. Une indemnité compensatrice de 996 € mensuels sera versée à la commune pour assurer ce service. Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

- Une convention est passée avec La Poste pour la gestion du DAB (distributeur automatique de billets). Celle-ci est passée pour une durée de un (1) an renouvelable. Une indemnité de 100 € par an sera versée à la commune. Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

8- Divers

- Plan de circulation pour le marché de Noël : cette année il y aura en permanence 6 effectifs de gendarmerie.

- Projet UNESCO « Les Marches de Bretagne » : Suite à la réunion du 7 octobre dernier, l'association existante a été dissoute. Le choix a été fait d'adhérer à une nouvelle association dont l'objectif serait le développement de parcours touristiques (documents communs).

Pour raisons de sécurité, et pour faciliter l'accès aux commerces, à partir du 1^{er} novembre 2014 **les autocars (+ de 3T5) ne passeront plus dans toute la Grande rue**, sauf desserte locale. Les cars scolaires desservant collège et écoles sortiront de Tiffauges par la rue Saint-Lazare.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

FAITES VERIFIER ET ENTRETIENIR
avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins 10 minutes par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.

Plus d'information sur www.prevention-maison.fr



devient



Au service des **demandeurs d'emploi** depuis 1991, l'association intermédiaire **Coup de Pouce** tourne la page et poursuit son aventure sous un nouveau nom : **NovaliSs**. Ce nouveau nom évoque un « Nouveau départ avec l'insertion Sociale et solidaire », la signature « Donner un coup de pouce à votre avenir » fait un petit clin d'œil à l'ancien nom.

L'objectif premier du changement de nom est de faire évoluer son image, de repositionner et d'affirmer sa démarche dans le milieu de l'économie sociale et solidaire des cantons des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre.

Le changement de nom implique aussi une communication auprès des demandeurs d'emploi, partenaires, clients,... Des plaquettes d'informations spécifiques sont en cours de réalisation et seront bientôt disponibles en mairie.

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou vous avez un besoin de main d'œuvre, contactez-nous :

NovaliSs répond à vos appels au 02 51 67 05 56 les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 (17h vendredi), ainsi que le jeudi de 9h à 12h30

NovaliSs vous ouvre ses portes au 27, rue du Pont de la Ville (1^{er} étage) - 85500 LES HERBIERS

- du lundi au vendredi de 9H à 12h30
- le mardi et vendredi de 13h30 à 17h

Centre de la petite enfance - avenue des Madeleines
85 290 MORTAGNE SUR SEVRE - 02 51 65 27 19
Le mardi : 14h00 à 17h00
coupdepouce85@wanadoo.fr - www.novaliss.fr
Déléguée pour Tiffauges : Monique Giraudet (conseillère municipale)